

**Une formation  
très pratique  
parce qu'il n'y a  
que 3 minutes  
pour agir !**

- Gérer la situation juste après l'accident en décelant et isolant les risques persistants éventuels
- Protéger la victime et les personnes présentes
- Evaluer les lésions de la victime,
- Organiser l'appel et l'intervention des secours
- Procéder par ordre aux gestes de secours prioritaires



Mise en situation, apprentissage individualisé, exercices pratiques, évaluation des acquis, la MSA ne laisse rien au hasard, car la vie n'a pas de prix.

**Cette formation peut être prise en charge par votre MSA, n'hésitez pas à la contacter.**

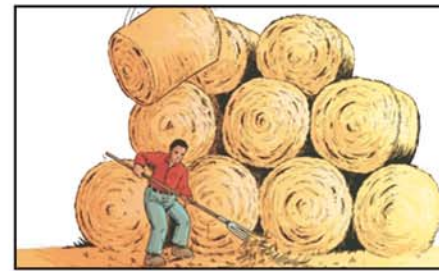
# Devenez Sauveteur Secouriste du Travail !



**Seulement 12 heures de formation pour sauver des vies**

Parce que vous refusez d'être spectateur lorsque la vie d'autrui est en danger, la MSA a développé des formations spécifiques pour que chacun d'entre nous puisse intervenir en cas d'accident.

**Formation ouverte à tous, salariés agricoles, exploitants.**



## Formation Sauveteur Secouriste du Travail :

Parce qu'en cas d'accident, vous n'avez que 3 minutes pour agir, la MSA propose un programme de formation vous permettant d'acquérir les réflexes essentiels pour :

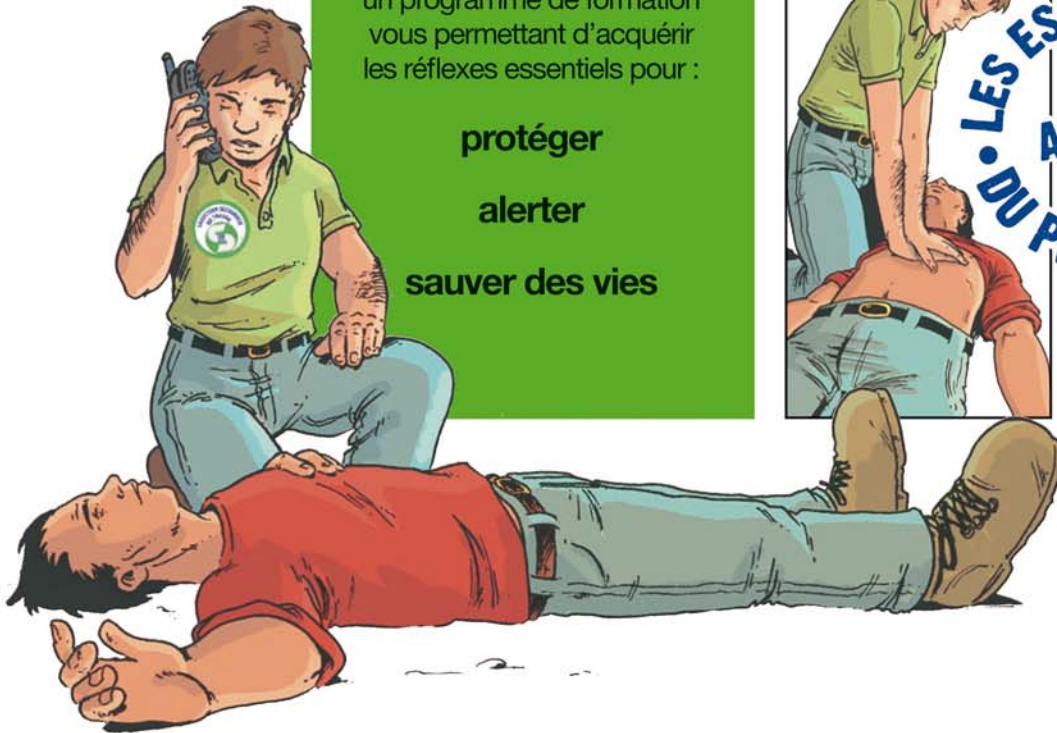
- protéger
- alerter
- sauver des vies



LES ESSENTIELS  
AU DOS!  
DU PROGRAMME

## Vous êtes conscient des risques d'accidents liés à votre métier. Dites « OUI » à la formation Sauveteur Secouriste du Travail

Parce que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres, la MSA a conçu des formations adaptées aux risques professionnels spécifiques au secteur agricole.



## Ça n'arrive pas qu'aux autres !

Pour un chef d'entreprise, intégrer dans l'organisation de son travail la formation de secouriste, c'est se prémunir des conséquences d'un accident, c'est protéger ses salariés et garantir ainsi la pérennité de son entreprise.

*Vous êtes déjà Sauveteur Secouriste du Travail. Pour devenir Moniteur certifié et former à votre tour des Secouristes, suivez les formations spécifiques développées pour vous par la MSA. Informez-vous auprès de votre MSA.*